



COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD
www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62
greffe@levaud.ch
Contr. habitants 022 366 45 25
Bur. étrangers habitant@levaud.ch
Bourse 022 366 45 29
bourse@levaud.ch
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal
de et à
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 29 avril 2019
EC/ba-10.03

Délégués municipaux : M. E. Creteigny, municipal
Mme C. Landeiro, syndique

Préavis municipal N° 20/2019

Demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour l'aménagement d'un parking et d'une aire tout temps sur le bas de la parcelle N° 675

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La parcelle N°675, propriété de la Commune de Le Vaud, a subi, ces dernières années, passablement de transformations avec la réalisation du nouveau bâtiment scolaire, du terrain sportif et de la salle des Cimes.

La partie inférieure de la parcelle, accessible depuis le chemin de la Voire, qui a accueilli durant les phases du chantier des Cimes les différentes installations, doit maintenant faire l'objet d'un réaménagement, tel que prévu et déjà présenté dans le projet initial. En effet, il est nécessaire d'aménager de manière plus pérenne la zone de stationnement dévouée au site des Curtils. Une aire tout temps 15x26 m doit être réalisée. La délocalisation de la voirie et l'affectation des garages destinés aux sapeurs-pompiers nécessitent aussi quelques réaménagements. La grande place en tout-venant doit être modifiée pour réaliser l'aménagement de l'aire tout temps.

2. SITUATION ACTUELLE

Comme déjà évoqué, la partie inférieure de la parcelle N° 675 est actuellement problématique. A l'arrivée par le chemin de la Voirie, on accède à une zone de stationnement relativement peu équipée, dont le nombre de places n'est pas suffisant.

Aucun agencement n'est actuellement existant sur cette partie inférieure pour le stationnement des vélos. Le terrain porte encore les stigmates de l'ancienne piste de course qui a été déplacée sur la partie haute de la parcelle. La délimitation, entre la zone de parking et le préau, se fait, à l'heure actuelle, par un vauban. Les aménagements extérieurs autour de l'école ne sont pas finalisés. Seule la zone d'accès au bâtiment des pompiers est actuellement revêtue d'enrobés.

3. PROJET

3.1. Objectif

Le présent projet a été développé afin de répondre aux objectifs suivants :

- Aménager des places de parc fixes pour les enseignants et parents et occasionnelles pour les manifestations
- Sécuriser et délimiter la zone dévolue aux pompiers
- Aménager une aire tout temps permettant d'accueillir le basket, conformément au programme scolaire obligatoire (cf annexe 1)
- Intégrer le volume de rétention des EC nécessaire aux aménagements réalisés ces dernières années sur la parcelle, conformément au PGEE.

3.2. Descriptif

Le projet se décompose en 2 secteurs. La partie Ouest, qui abrite le parking, la partie Est qui abrite le préau, l'aire tout temps, les pompiers et le parking manifestations. Le projet, correspond et reprend, pour la plus grande partie, les aménagements prévus et présentés dans le cadre du projet de la salle des Cimes.

Aire de stationnement

Dans le cadre du projet d'aménagement du sentier piétonnier de l'Ouche, le chemin de la Voirie a déjà été pourvu d'un nouveau trottoir surélevé, séparé de la route par des bordures granit. Ce dernier sera complété à l'extrémité de la place par un trottoir similaire, semi franchissable, d'une hauteur de 7 cm, réalisé avec une bordure chanfreinée, ceci afin de délimiter la zone destinée aux voitures, d'offrir une mini zone de manœuvres tout en n'entravant pas le passage des véhicules d'entretien ou de déneigement.

A l'arrière de cette zone, dans la zone de verdure actuelle, sera aménagée une zone en pavés filtrant, permettant d'accueillir 6 supports à vélos, pour un total de 12 vélos.

La place existante est quelque peu refondue pour permettre la mise en place de 31 places de stationnement, dont 2 pour personnes à mobilité réduite. Ces places seront exécutées en pavés filtrant de 25 x 25 cm, gris et gris anthracite, ils seront tenus sur leurs extrémités extérieures et délimités par une volige métallique posée à fleur. La zone de roulement et de manœuvre au centre est maintenue à un gabarit minimum de 6 m, permettant à la fois les mouvements des véhicules entrant en sortant des places de stationnement et le passage des véhicules du feu. Cette zone est réalisée en enrobés, composé d'une première couche de 8 cm d'ACT 22 S, surmontée d'un tapis en AC 11 S, de 4 cm, pour supporter le passage des véhicules lourds.

Côté nord, le parking restera à l'emplacement actuel. Côté sud, l'extension se fera légalement sur une partie de la zone de verdure existante. Le cheminement piétonnier, qui passait derrière la cabane des patrouilleurs, est supprimé. Cette zone sera affectée à l'aménagement d'un fossé végétalisé permettant d'accueillir le volume de rétention de 30 m³ nécessaire à la protection du réseau des eaux claires, conformément au PGEE.

Afin de bien délimiter la zone de stationnement et de protéger la zone de préau, une aire de verdure est imaginée à chaque extrémité, agrémentée de plantations basses, hauteur maximum 60 cm afin de ne pas masquer les enfants, de type vivaces, représentant un entretien relativement faible. Signalons également que le projet prévoit l'exécution avec des pavés béton le cheminement de 2.60 m entre la nouvelle école et le parking. Les pavés seront les mêmes que ceux utilisés côté voirie.

Des mises en attente de tubes électriques seront tirés afin de permettre la pose future de stations de recharges électriques.

Préau – aire tout temps - pompiers

La zone dans le prolongement du parking sera maintenue à un gabarit de 6 m en enrobés, le long de la nouvelle école, pour assurer le passage des véhicules du feu. Le solde de la place, actuellement composée d'enrobés, sera prolongé jusqu'à l'extrémité du talus actuel par un revêtement en grilles gazon en PE, végétalisé, permettant à la fois d'infiltrer et de récolter les excédents d'eau par un drainage. Cette zone a été dimensionnée et sera carrossable pour permettre d'accueillir occasionnellement du stationnement lors de manifestations, le stationnement en épis permettant le maintien d'un gabarit permettant en tout temps le passage du service du feu. En haut du talus existant, une bordurette en béton, d'une quinzaine de centimètres, sera réalisée à la fois pour limiter l'écoulement des eaux en direction des parcelles voisines et pour limiter les risques avec les véhicules stationnés en offrant un appui.

La grande place actuelle, composée d'enrobés et de tout-venant, entre l'école, service du feu et jusqu'à la limite de la parcelle, sera totalement réfectionnée et reprofilée afin d'offrir une place sécurisée et délimitée par un caniveau pour les pompiers. Les eaux de cette place seront collectées par un caniveau et dirigées dans le système de séparateur de graisses déjà existant nécessaire à l'activité du service du feu et de la voirie.

A l'aval du caniveau, le terrain sera aménagé avec une pente longitudinale plus faible, d'un maximum de 3%, pour accueillir l'aire tout temps réalisée en enrobé. Il sera ensuite procédé au marquage du terrain de basket et volleyball, conformément au programme scolaire. Deux paniers de basket urbains, adaptés à la pratique du sport en extérieur seront installés ainsi que des douilles pour le volleyball. Nous possédons déjà le jeu de poteaux et filet pour la pratique de ce sport.

Là également, comme précédemment, la partie inférieure de la parcelle pourra accueillir du stationnement occasionnel lors de manifestations et sera exécutée en grilles PE gazonnées pour permettre et favoriser l'infiltration des eaux, les excédents étant évacués par un drainage, la délimitation étant réalisée comme expliqué précédemment.

La haie existante, située en bordure Est est maintenue. La place en enrobés sera toutefois arrêtée à 2 m de la limite afin d'offrir un plus grand espace de végétation pour cette haie. Le cheminement piétonnier existant permettant de relier le portakabine sera repris sur sa partie finale pour l'adapter à la nouvelle géométrie de la place.

Signalons encore, que le talus existant à l'aval de la parcelle sera maintenu, en l'état, ne modifiant en rien les systèmes d'accès des parcelles voisines.

Eclairage

Le système d'éclairage existant sera adapté, en fonction de sa consommation. La zone "aire tout temps" ne sera pas éclairée pour éviter les débordements d'horaires.

4. EMPRISE

L'intégralité du projet est réalisée sur la parcelle N° 675, propriété de la Commune de Le Vaud, ne nécessite aucune emprise sur des terrains privés.

5. COUT DES TRAVAUX

Le coût de travaux a été établi par notre mandataire, sur la base de devis détaillés et de prix de soumissions récentes pour des travaux similaires. Il fera bien entendu l'objet d'un appel d'offres. Le budget peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil	347'300.00
2. Eclairage	20'000.00
3. Marquage et signalisation	5'000.00
4. Mobilier urbain	20'000.00
5. Régulateur de débit	4'000.00
6. Honoraires études et direction des travaux	39'800.00
7. Divers et imprévus	30'000.00
<hr/>	
Total HT	466'100.00
TVA 7.7 %	35'889.70
<hr/>	
Total	501'989.70
Arrêté à	500'000.00

6. FINANCEMENT

Pour financer ces travaux, la Municipalité vous sollicite, afin de contracter un emprunt de CHF 500'000.-.

Cet investissement sera amorti sur 15 ans, sur le compte « parcs et cimetière », N° 440.3310.

L'AISE nous verse un « loyer » d'utilisation pour les surfaces sportives extérieures avérées obligatoires par les directives scolaires. Le montant de cette participation est, dès la rentrée 2018-2019, de CHF 14'000.-/an, pour le terrain synthétique et comprend déjà l'aire tout temps.

7. CONCLUSIONS

Le projet, tel que présenté, permet de finaliser les aménagements en lien avec la réalisation de la nouvelle école, la salle des Cimes et le terrain sportif, conformément au projet qui avait été présenté à l'époque. La mise en place d'un parking dans un revêtement différencié et séparé par des zones de verdure de la zone de préau, permet une gestion efficace et durable du stationnement tout en garantissant l'accès pour les véhicules de secours. L'intégration des 6 supports à vélo permet de compléter l'offre déjà à disposition sur la parcelle.

Le réaménagement complet et le reprofilage de la zone de préau permettra la mise en place, dans de bonnes conditions, d'une aire tout temps dédiée au basket tout en réservant l'espace sécurisé nécessaire aux activités du SDIS. L'aménagement des zones de grilles gazon permettra de diminuer quelque peu la minéralité de cet espace tout en offrant des surfaces propices à l'infiltration et à la récolte plus lente des eaux en complément du fossé de rétention permettant de protéger le réseau de canalisations à l'aval.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le préavis N° 20/2019, demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour l'aménagement d'un parking et d'une aire tout temps sur le bas de la parcelle N° 675,
- ouï les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de l'étude de ce préavis,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

accorde :

- à la Municipalité un crédit de CHF 500'000.- demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour l'aménagement d'un parking et d'une aire tout temps sur le bas de la parcelle N° 675,

autorise :

- la Municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.-, amortie sur 15 ans, par le compte N° 440.3310.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 avril 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité de Le Vaud

La Syndique


C. Landeiro



la Secrétaire


B. Aellen

Annexes : extrait de l'annexe des directives et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives et plan de réaménagement du parking existant

Annexe des directives et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives par le Service de l'éducation physique et du sport

IV Installations sportives extérieures

Groupes scolaires	1 à 2 classes enfantines et/ou primaires	3 à 7 classes enfantines et/ou primaires	8 à 14 classes	15 à 24 classes	25 classes et plus
1. Aire tous temps	10 x 15*	15 x 26*	15 x 26*	28 x 45	28 x 45 et 15 x 26
2. Aire gazonnée	12 x 20	15 x 30	25 x 45	25 x 45	57.60 x 90 ou 2 x 25 x 45
3. Installation saut en hauteur **	--	--	1	2	2
4. Installation saut en longueur	--	1 x 2 pistes	1 x 2 pistes	1 x 2 pistes	1 x 2 pistes
5. Installation jet du poids, 3 cercles **	--	--	1	1	1
6. Pistes de course de vitesse (longueur hors tout)	***	2 x 60 m	2 x 100m	2 x 100 m	2 x 100 m
7. Installation de petits agrès	nb	1	selon besoins		

* l'aire tous temps peut être combinée avec le préau

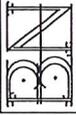
** nécessaires pour le niveau secondaire

*** pour les classes primaires, le test de vitesse (40 m) doit pouvoir être effectué dans de bonnes conditions

COMMUNE DE LE VAUD

"Complexe des Curtils"
Réaménagement du parking existant

Nyon, le 29.04.2019



BOVARD & NICKL S.A.
Route de St-Cergue 20, 1260 NYON
Tel. 022 661 17 42

Fax 022 662 03 70

Echelle: 1:1000

Echelle 1:350

Dossier technique: G12003
Fichier: MaserataLeVaudComplexe des Curtils/
3_PROJETPROJ_Courtils.mxd

Généraliste - Génie civil
Système d'information du territoire
Echelle: 1:1000

